

Éditorial

Réalité et espérance *Facing reality with some degree of hope*

Jean-Marc GUILÉ
Rédacteur en chef

L'actualité met la psychiatrie dans la rue, en désocialisant les auteurs d'actes violents et en les stigmatisant comme « déséquilibrés » ou « ex-patients psychiatriques ». Les élus, très récemment et unanimement en Haute-Savoie, à d'autres moments de l'année dans d'autres régions, interpellent les Agences Régionales de Santé sur le manque de moyens. Nous constatons chaque jour la logique budgétaire s'imposant sans discrimination dans les lieux de soins, plus sévèrement dans les hôpitaux généraux, pour restreindre l'accès tout venant aux soins et conduire les professionnels à imaginer des priorités de réponse souvent bien éloignées de la demande du patient (Guilé, 2009).

C'est pourquoi, nous pouvons partager les constats et les espoirs de la Fédération Hospitalière de France (FHF) validés le mois dernier par son conseil d'administration (Caillet, 2015). Selon ce document que nous citons abondamment : les troubles psychiques se situent au 3^e rang des maladies, après le cancer et les maladies cardiovascu-

lares. Citant les rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé et celui de la Cour des Comptes publié en décembre 2011 que nous avons déjà évoqué (Guilé, 2011), le document de la FHF souligne le coût économique et social de la pathologie psychique : 107 milliards d'euros, 35 à 45 % des causes de l'absentéisme au travail. Les rédacteurs y ajoutent le coût additionnel exorbitant pour les enfants : 2 enfants meurent chaque jour en France de violences, le plus souvent intrafamiliales. Pourtant seulement 15 % des dépenses de santé seraient affectées à la psychiatrie comme le souligne le document. La situation de la recherche accuse un fort décalage. La part du budget total de la recherche biomédicale attribuée aux troubles psychiques n'est que de 2 % en France, contre 7 % au Royaume-Uni et 11 % aux États-Unis et la part des effectifs hospitalo-universitaires exerçant en psychiatrie est estimée à 2,4 %.

Une des pistes mises de l'avant par la FHF, en concertation avec les principales associations d'utilisateurs, la FNAPSY et l'UNAFAM, est la « va-

lorisation de l'activité en psychiatrie selon un modèle d'allocation de ressources équitable et partagé ». Compte tenu de l'évolution inéquitable des enveloppes consacrées à la psychiatrie (selon le rapport, en 2015 : secteur commercial +4 % ; secteur public +0,3 %), cette recommandation signifie tenir compte des indicateurs de sévérité socioéconomiques et de comorbidité associés aux situations cliniques accueillies dans le secteur sanitaire public. ■

LIENS D'INTÉRÊT

L'auteur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt concernant les données publiées dans cet article.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Caillet, R., Halimi, Y., Martel, F. (2015). Présentation des travaux de la commission psychiatrie et santé mentale. Fédération Hospitalière de France, Paris. <http://www.fhf.fr/Offre-de-soins-Qualite/Psychiatrie-et-sante-mentale/Psychiatrie-et-sante-mentale>
2. Guilé, JM. (2009). Logique de performance et soins psychiques. *Perspectives Psy*, 48(2), 113-116.
3. Guilé, JM. (2011). Quand la Cour des Comptes... *Perspectives Psy*, 50(4), 307-308.

Communiqué

Le décrochage scolaire
Approche psychopathologique

Samedi 12 mars 2016
9 h-17 h

Amphi Daniel Lagache
Institut de Psychologie – 71 av. Édouard Vaillant – 92100 Boulogne

18^e Journée sur l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Avec :

Annie BIRRAUX,
Nicole CATHELIN,
Jean-Yves CHAGNON,
Geneviève DJENATI,
Teresa REBELO,
Véronika TALY,
Catherine WEISMANN-ARCACHE

Renseignements

Tél. : 01 55 20 57 23 (lundi de 9h30 à 12h30)
E-mail : associationclinap@gmail.com